



OBJETS TROUVÉS

Les objets trouvés sont centralisés au poste de Police municipale. Les propriétaires qui peuvent être identifiés à partir de l'objet retrouvé (exemple : carte d'identité) sont invités par courrier ou téléphone à venir récupérer leur bien auprès de la Police municipale.

Les objets trouvés sont conservés pendant 1 an et remis ensuite "au domaine" en cas de non réclamation par leurs propriétaires.

← POUR TOUTE DEMANDE CONCERNANT UN OBJET TROUVÉ OU PERDU :

Police municipale
2 cours Fénelon (à proximité de la place Francheville)
tel : 05 53 08 49 33
police.municipale@perigueux.fr

← HORAIRES D'OUVERTURE DU SERVICE POUR LA RÉCUPÉRATION DES OBJETS :

du lundi au vendredi (hors jours fériés) de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30.

TOUTES LES CARTES DE LA VILLE
([HTTP://PERIGUEUX.FR/262-TOUTES-LES-CARTES-DE-LA-VILLE.HTML](http://perigueux.fr/262-toutes-les-cartes-de-la-ville.html))

DÉMARCHES EN LIGNE
([HTTP://PERIGUEUX.FR/MA-MAIRIE-PRATIQUE/VOS-DROITS-ET-DEMARCHES/560-LA-MAIRIE-A-VOTRE-SERVICE.HTML](http://perigueux.fr/ma-mairie-pratique/vos-droits-et-demarches/560-la-mairie-a-votre-service.html))

PÉRIGUEUX
capitale du
PÉRIGORD

23 rue du Président-Wilson
BP 20130
24005 Périgueux cedex (France)
Tél. : +33 (0)5 53 02 82 00
Fax : 05 53 07 09 52

Accueil du public - Hôtel de ville
> du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h en continu

[intranet](#) | [messagerie](#) (accès réservés)